

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR L'INTERDICTION DE STATIONNER PLACE ROGER SALENGRO. Arrêté de police du 08 février 2019

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

Le Maire de la commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ?

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité du vendredi 08 mars 2019 au mercredi 20 mars 2019 sur la place Roger Salengro à l'occasion de la fête de la foraine.

ARRETE

ARTICLE 1 Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit du mardi 05 mars 2019 à partir de 07h00 et jusqu'au jeudi 21

mars 2019 inclus.

ARTICLE 2 Les services municipaux sont chargés de la mise en place des barrières et de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police
de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de

l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, Le 08 février 2019 Le Maire, Maryline Lucas

